



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 janvier 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 9 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application du paragraphe 18 de la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre une note verbale du 20 décembre 2013 par laquelle la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies a soumis le deuxième rapport sur les mesures prises par les forces françaises pour appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



## Annexe

[Original : français]

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit.

En application du paragraphe 18 de la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, la France vous prie de trouver ci-joint le rapport sur les actions menées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 par les forces françaises en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

## Pièce jointe

### **Deuxième rapport concernant le soutien opérationnel de l'opération Serval au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

La résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans son paragraphe 18, demande à la France de faire rapport au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de son mandat en soutien de la MINUSMA. Un premier rapport à l'occasion des trois premiers mois a été transmis ([S/2013/621](#)). Il ne faisait état d'aucune action de combat en réaction face à « un danger grave et imminent » mais insistait à la fois sur la quinzaine d'opérations coordonnées menées par l'opération Serval avec la MINUSMA et sur le travail quotidien des détachements de liaison et d'appui français déployés au sein des bataillons de la MINUSMA.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, il a été dénombré cinq actions de combat en réaction face à « un danger grave et imminent » conformément aux dispositions du paragraphe 18. Ces actions de combat attestent que les groupes armés cherchent à se reconstituer et à conduire des actions contre la MINUSMA. Ceci justifie pleinement les dispositions de la résolution [2100 \(2013\)](#) concernant les missions de la MINUSMA, dans le paragraphe 16, et l'appui de l'opération Serval à la MINUSMA, dans le paragraphe 18.

- Ainsi, le 23 octobre 2013, faisant suite à l'attaque d'un poste tchadien à Tessalit par un commando de trois groupes armés terroristes et d'un véhicule piégé, l'opération Serval a appuyé la MINUSMA via son détachement de liaison et d'appui auprès du bataillon tchadien en déclenchant une patrouille de mirage 2000D ainsi que l'envoi d'un appareil d'évacuation sanitaire de type Casa « nurse ». Au bilan, six blessés tchadiens ont pu être évacués et les charges explosives résiduelles ont pu être neutralisées.
- Le 5 novembre 2013, dans la région de Ménaka, le détachement de liaison et d'appui français, en appui du bataillon nigérien, a participé à la défense de l'emprise suite à une tentative d'infiltration de groupes armés terroristes.
- Les 7 et 8 novembre 2013, dans la région de Ménaka à Anzarargane, le détachement de liaison et d'appui français a participé à la protection du bataillon nigérien suite à une attaque d'éléments du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest.
- Le 30 novembre 2013, à Ménaka, le détachement de liaison et d'appui français auprès du bataillon nigérien a stoppé une tentative d'intrusion sur l'emprise conjointe occupée par les forces armées maliennes, la MINUSMA et le détachement français. Un individu qui tentait de pénétrer dans l'emprise est mort en déclenchant sa ceinture d'explosif, sans faire d'autre victime.
- Le 14 décembre 2013, à Kidal, suite à l'attaque par un véhicule-suicide armé d'un engin explosif improvisé de la Banque malienne de solidarité, qui était gardée par un détachement du bataillon sénégalais, le détachement de liaison et d'appui français auprès du bataillon sénégalais a évacué six blessés légers de la MINUSMA vers le camp n° 2 pour une prise en compte par le rôle 1

français. À la demande de la MINUSMA, l'alerte Casa « nurse » a été déclenchée afin d'évacuer vers Gao trois blessés graves dont un militaire sénégalais de la MINUSMA.

---